

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

4.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 27
Représentés : 5
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Tableau des emplois - Création et suppression d'emplois

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le treize mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, R. LHOSTE, M. FAYE, S. BOURDET, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, JM. GASSELIN, T. NAPOLY, C. MARAZANO, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

| | | |
|----------------|---|-------------|
| JC. PORCHERON | à | JP. AUBRUN |
| JL. DELERIN | à | JM. DURAND |
| J. NGALLE-EBOA | à | A. BULLETT |
| F. ZINGER | à | C. MARAZANO |
| A. SOMMIER | à | G. MERGY |

Absents : P. BUCHET, S. CICERONE, JJ. FREDOUILLE.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,
 Vu le décret n°92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
 Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
 Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
 Considérant qu'il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe suite à un départ en retraite d'un agent à la Direction Générale des Services,
 Considérant qu'il convient de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe après une fin de détachement pour stage et titularisation d'un agent au service périscolaire,
 Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique, suite au recrutement d'un agent au service Restauration,
 Considérant qu'il convient de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal suite à un départ en retraite d'un agent au service voirie/propreté,
 Considérant qu'il convient de supprimer un poste d'ingénieur principal suite à une fin de contrat à la DSTA,
 Considérant qu'il convient de recruter une auxiliaire de puériculture à la crèche péri, il a lieu de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
 Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à l'intégration dans la filière administrative d'un agent de la petite enfance,
 Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif suite à la demande d'intégration dans la filière administrative d'un agent du service population,
 Vu l'avis du Comité Technique,

Vu l'avis de la Commission,
 Sur la proposition du Maire,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de la création :

- D'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- D'un poste d'adjoint administratif, à temps complet,
- D'un poste d'adjoint technique, à temps complet,
- D'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe, à temps complet,

Article 2 : de la suppression :

- D'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- D'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- D'un poste d'agent de maîtrise principal,
- D'un poste d'ingénieur principal,

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

| Grade | Situation avant décision | | Situation après décision | |
|---|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Emplois | Dont temps non complet | Emplois | Dont temps non complet |
| Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe (-1) | 16 | 0 | 15 | 0 |
| Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe (+1) | 35 | 0 | 36 | 0 |
| Adjoint administratif (+1) | 25 | 0 | 26 | 0 |
| Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (-1) | 4 | 0 | 3 | 0 |
| Adjoint technique (+1) | 125 | 0 | 126 | 0 |
| Agent de maîtrise principal (-1) | 13 | 0 | 12 | 0 |
| Ingénieur Principal (-1) | 5 | 0 | 4 | 0 |
| Auxiliaire de puériculture Pal de 2 ^è cl (+1) | 21 | 0 | 22 | 0 |

Article 3 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018, chapitre 012.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 30/03/18
Publication/Affichage du 03/04/18 au 03/06/18

Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services